

Les maîtres des ligatures

Ce qu'il critique, un acte d'autoflagellation, dirait mon voisin chiite. Parlant de ses années de participation au pouvoir, il affirme que cet exercice a corrompu tout le monde à de rares exceptions (1). "Nous sommes arrivés au pouvoir en 1989 sans programme et sans projets, souligne-t-il. L'argent du peuple a commencé à déferler sur nous et nous avons succombé. Toutes nos prières et nos pèlerinages sont frappés de nullité parce que nous avons été corrompus".

Le quotidien saoudien *Echarq-al-Awsat* fait aussi l'effort de suivre pas à pas le leader soudanais, comme un candidat en campagne. La tournée qu'il effectue actuellement à travers les instances locales de son parti peut le laisser supposer mais lui dément. Il a un objectif plus noble que celui de conquérir le pouvoir pour établir durablement massacres et autodafés. Non ! Hassan Tourabi veut être la nouvelle lumière de la religion, le phare qui éclaire un monde musulman au ras des récifs. Alors, il enchaîne fetwa sur fetwa, tout en proclamant qu'elles n'en sont pas et qu'il se contente d'émettre des idées. Admettons !

La dernière "idée" en date de Hassan Tourabi concerne

la lapidation. Lassé de jeter la pierre, au sens propre et au figuré, à tous ses adversaires politiques et religieux, le théologien se rebiffe. Toujours dans les colonnes de *Echarq-al-Awsat* (1), il affirme que le châtement de la lapidation pour adultère est propre au judaïsme (2).

Une théorie que des intellectuels libéraux comme Lakhdar Afif, Saïd Achemaoui, Djamel Al-Bana et d'autres avaient déjà évoquée, sans pour autant suggérer de substituer la flagellation à la lapidation (3). L'argument principal de Hassan Tourabi, et avant lui de théologiens éclairés, est que le Coran a substitué le châtement de la flagellation à la lapidation énoncée dans les actes et dits du Prophète.

Hassan Tourabi, qui n'en finit pas décidément de donner des gages aux femmes, affirme cette fois-ci la primauté du cerveau féminin sur son homologue masculin. A contre-courant du dogme officiel selon lequel la femme manque de jugeote, voire de cervelle, il affirme qu'une femme savante vaut quatre hommes ignorants. Il réfute également la théorie de la genèse sur la création d'Eve. Eve n'a pas été créée à partir d'une côte d'Adam mais les deux ont été créés ensemble à partir d'une même âme scin-

dée en deux, dit-il. Tourabi s'enhardit encore : le "point extrême" dont il est question lors du "Voyage nocturne" n'existe pas et le "Hadith" qui en parle "est étrange", selon lui.

Sur la véracité des "Hadiths", Hassan Tourabi a aussi son idée : Boukhari n'a retenu que 2% de tous les Hadiths qu'il a rassemblés. Et sur ces 2%, on peut considérer qu'il y a le même pourcentage de Hadiths apocryphes. D'ailleurs, proclame l'agitateur soudanais, le Saint Coran doit être l'unique référence en la matière et dans d'autres domaines. Ce qui réjouira certainement les "coranistes" de la trempe de Djamel Al-Bana et Ahmed Sobhi Mansour. Ce dernier, ancien imam d'Al-Azhar détroqué, nous réjouit cette semaine avec un texte sur la ligature phallique. Soyons plus clairs : beaucoup d'hommes jeunes et moins jeunes attribuent à des sortilèges leur impuissance à accomplir leur devoir de mâle. On sait que cette ligature, ce nœud gordien qui vous laisse tout flasque et mollasson, est la terreur des jeunes mariés. Les jaloux et les envieux, parmi les proches et les voisins, se plaisent à contrarier la libido au moment stratégique.

Ahmed Sobhi Mansour nous retrace dans le magazine *Elaph* (<http://www.elaph.com/ElaphWeb/ElaphWriter/2007/3/219274.htm>) quelques aspects historiques de cette croyance très répandue. A l'origine, il y a évidemment un fondement religieux et le principal responsable, en l'occurrence, est un le vénérable cheikh Abdelwahab Chaarani. Ce dernier a vécu de l'an 898 de l'Hégire à l'an 973. Le jour de

son mariage, il s'est aperçu que des esprits malins avaient paralysé ses capacités. Cette ligature qui risquait de porter un coup fatal aux liens sacrés du mariage s'éternisa, ce qui n'est pas peu dire, durant cinq mois. Un jour, selon le récit de Chaarani, le cheikh Ahmed Badaoui, un saint soufi vénéré, mort un siècle et demi auparavant, lui apparut en songe. Il lui demanda d'aller avec son épouse jusqu'à Tanta où était le mausolée du cheikh. A son arrivée, une couche avait été aménagée dans un coin du mausolée et elle servit de lit nuptial à Chaarani qui vint enfin à bout de son sujet.

C'est ainsi, nous raconte Ahmed Sobhi Mansour, que le mausolée de Badaoui qui était déjà un lieu de pèlerinage devint un centre de réanimation et de dépannage. Bien entendu, le cheikh Chaarani devint un second incontournable du cheikh Badaoui. Celui-ci fut ainsi promu, à titre posthume et malgré lui, au rang de redresseur des torts libidineux des siècles avant l'invention du Viagra. L'ancien théologien souligne cependant que l'époque était propice : "Le siècle de Chaarani, dit-il, était celui de la professionnalisation du religieux. Les cheikhs étaient médecins et professeurs. Ces maîtres des ligatures détenaient le pouvoir d'attacher et de délier en tout, que ce soit en politique ou en sexualité. Ils étaient omnipotents, omniscients et au-dessus de toute critique quoi qu'ils disent et quoi qu'ils fassent". (4)

Suivent d'autres passages sur les mœurs de ces temps révolus que l'auteur présente avec les précautions d'usage et que je ne me hasarderai pas à vous traduire. Je ne



Par Ahmed HALLI
halliahmed@hotmail.com

veux pas encourir davantage les foudres de maîtres des ligatures. Vu l'ambiance actuelle, c'est déjà assez risqué de vous en parler et de vous indiquer les bonnes adresses.

A. H.

(1) On peut supposer que Hassan Tourabi fait partie de cette exception. On l'a vu chez nous : il suffit de dénoncer la corruption des autres pour exempter la sienne des tribunaux.

(2) Ce n'est pas le moindre des paradoxes que ces propos soient repris dans un journal saoudien. On sait que la lapidation des adultères est toujours d'actualité au royaume wahhabite.

(3) Si la lapidation est un châtement juif par tradition, comment se fait-il qu'Israël, Etat religieux, ne la pratique que ? J'entends comme une quinte de toux du côté de Ghaza et plus près encore.

(4) Si cette époque ne vous rappelle encore rien, regardez autour de vous et, surtout, écoutez, vous n'avez pas à tendre l'oreille, les hauts parleurs travaillent pour vous.

FELICITATIONS

Marwa est venue en ce 18 mars 2007 tenir compagnie à sa sœur Neïla et égayer le foyer de notre collègue Mustapha Tafticht.

En cet heureux événement, toute l'équipe du Soir d'Algérie félicite le papa, les grands-parents, tantes et oncles souhaite prompt rétablissement à la maman et longue vie à Marwa et sa grande sœur qui, sans nul doute, prendra bien soin de sa petite sœur.

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

laalamh@yahoo.fr
laalamhakim@hotmail.com



COMPLICITE DE TERRORISME !

Devinette. Quel est le point commun entre l'Algérie et la Chine ? Tout comme la Chine, l'Algérie, c'est aussi ...

...l'Empire du Milieu !

Je voudrais juste poser une question. Est-il vrai que d'anciens terroristes et chefs terroristes figurent déjà sur des listes de candidats aux législatives du 17 mai prochain ? C'est important de le savoir. Parce que si c'est vrai, ça rend tout simplement caduc tout le paquet d'explications plus ou moins oiseuses avancé par les candidats démocrates pour justifier leur présence à cette élection. S'il se confirme que des gars de l'AIS concourent pour une représentation nationale, je ne vois vraiment pas comment un camarade d'opinion, un camarade de lutte ou un membre de ma famille politique peut justifier sa présence ou celle de son parti dans les mêmes starting-blocks que les extangos, dans la même chambre d'appel, dans les mêmes vestiaires et sur le mêmes aires d'échauffement avant le match du 17. Si tu vas à une élection dans laquelle concourent des barbus à peine rangés du couteau et de la mahchoucha, c'est que tu leur reconnais le droit à postuler à un mandat national. Si tu vas à une législative dans laquelle figurent d'an-

ciens chefs de katibate, c'est que tu admetts que le terrorisme n'est pas un facteur disqualifiant, mais bien au contraire, un élément de représentativité populaire probant. Si tu participes à un vote dans lequel on permet à des assassins d'apposer leurs bobines sur des affiches et sur des bulletins, c'est que, quelque part, tu enfournes une seconde fois le bébé, c'est que tu évalues une seconde fois la femme enceinte, c'est que tu égorges une seconde fois le vieux moudjahid, c'est que tu fais péter une seconde fois une bombe devant le Commissariat central, c'est que tu massacres une seconde fois les habitants de Bentalha et de Errais. Ça te semble léger et désuet comme raisonnement ? Tu te dis que le gars qui opère de tels raccourcis est resté scotché à une page d'un passé révolu ? Tu considères que le gus qui s'accroche à de tels souvenirs n'a rien compris à l'évolution inéluctable des choses ? Eh ben t'as raison ! Je n'ai rien compris, je ne comprendrais rien et je refuse de comprendre quoi que ce soit aux « évolutions des choses » qui se font sur le dos des martyrs de la seconde guerre d'Algérie. Allah ghalib ! C'est comme ça ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.